



openbaar ministerie  
ministère public

---

**Parket bij het hof van beroep  
te Brussel**

---

**Parquet près la cour d'appel  
de Bruxelles**

**Auditoraat-generaal bij het  
arbeidshof te Brussel**

---

**Auditorat général près la  
cour du travail de Bruxelles**

**Plechtige openingszitting van het arbeidshof te Brussel**

**2 september 2021**

**Rede uitgesproken door procureur-generaal Johan Delmulle**

**Audience solennelle de rentrée de la cour du travail de Bruxelles**

**2 septembre 2021**

**Discours prononcé par le procureur général Johan Delmulle**

\*\*\*

Het Gerechtelijk Wetboek voorziet dat de procureur-generaal bij het Hof van beroep en bij het Arbeidshof, ter gelegenheid van de plechtige zitting, die gehouden wordt bij de opening van het nieuw gerechtelijk jaar, een rede kan houden of laten houden over een bij die gelegenheid passend onderwerp.

Cette année, Wilfried RAUWS, professeur de droit du travail à la Vrije Universiteit Brussel, prononcera un discours sur le thème :  
"Wetsontduiking in het arbeidsrecht".

Avec votre permission, Monsieur le premier président, je lui cède à présent la parole.

\* \* \*

Intervention de Monsieur Wilfried RAUWS.

\* \* \*

Mijnheer de Eerste Voorzitter, ik neem opnieuw het woord om te voldoen aan de bepalingen van het artikel 345 van het Gerechtelijk Wetboek teneinde bij de aanvang van het nieuw gerechtelijk jaar, u mede te delen hoe binnen ons rechtsgebied recht werd gesproken.

Door de hoven en rechtbanken, evenals door de parketten en auditoraten, wordt jaarlijks een gedetailleerd werkingsverslag opgesteld voor het voorbije burgerlijk jaar, zodat ik er niet meer toe gehouden ben een ellenlange opsomming van cijfers en percentages te geven.

Ik zal mijn uiteenzetting dan ook beperken tot het verstrekken van enige relevante informatie met betrekking tot de werking van de arbeidsrechtbanken en de arbeidsauditoraten behorende tot ons rechtsgebied. Tevens zal ik ook even terugblikken op de werkzaamheden van het arbeidshof en het auditoraat-generaal.

L'année 2020 a été marquée de l'empreinte des mesures sanitaires liées à la pandémie du COVID. Pour l'institution judiciaire, cet événement peut aussi être vu comme une opportunité.

En effet, les différentes juridictions se sont organisées de manière à assurer la continuité du service public de la justice : tant le personnel que les magistrats ont fait preuve de créativité et de nouvelles formes de travail ont été expérimentées, sans réelle préparation.

C'est ainsi que le télétravail s'est généralisé, tant pour le personnel que pour les magistrats ou que la digitalisation des dossiers a fait d'énormes progrès. La digitalisation a aussi modifié les modes de communications : à titre d'exemple, l'envoi des apostilles par la voie digitale est devenu la règle à partir du 1er septembre à l'auditorat du travail de Bruxelles.

Le nombre d'affaires civiles et pénales enregistrées dans les auditorats a connu une diminution quasi générale (sauf à Leuven où les chiffres sont restés stables). Cette érosion semble s'inscrire dans la durée pour les affaires civiles mais il est impossible de dire quel sera l'impact de la crise COVID pour les allocataires sociaux dans les années à venir. La chute du nombre d'affaires pénales semble davantage conjoncturelle.

**Je commencerai par vous décrire les principales tendances qui se sont dégagées des activités de l'auditorat du travail de Bruxelles.**

On note une diminution globale du contentieux communicable de 25 % par rapport à l'année 2019. En 2020, l'auditorat du travail de Bruxelles a ainsi reçu 5.816 nouvelles affaires toutes matières confondues (la proportion linguistique est de 85% de dossiers francophones et de 15% de dossiers néerlandophones). Il est intéressant de noter que la part des affaires pénales nouvelles est supérieure à la part des affaires civiles, de manière

très significative pour le contentieux néerlandophone (77 % contre 23 %) et de manière moins importante du côté francophone (51 % contre 49 %). Cette tendance était déjà présente en 2019.

Le cadre des magistrats francophones était incomplet puisque 12 magistrats sur 15 étaient en fonction au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, un problème aigu de remplissage du cadre des magistrats néerlandophones a été rencontré : du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 1<sup>er</sup> avril 2021, seul un seul magistrat sur 3 était encore en fonction effective. Cette difficulté était partagée avec l'auditorat de Hal-Vilvoorde, également confronté au même problème d'effectifs. Les ressources disponibles ont été mises en commun afin de permettre aux deux corps de remplir leurs missions de base.

### **En matière civile**

- Côté francophone

Le tribunal du travail francophone a vu le nombre de nouvelles affaires augmenter de 6 % par rapport à 2019 en raison de l'explosion des procédures sur requête unilatérale (1249 contre 42) et en référé (125 contre 37).

L'augmentation soudaine du contentieux FEDASIL, sur requête unilatérale, a des répercussions importantes sur l'organisation du travail au sein du tribunal . Il faut en outre pointer le fait que le nombre de requêtes introduites dans le pays pour ce contentieux, s'élève à 1960 et Bruxelles absorbe, à lui seul, 1249 de ces recours, soit 64 %. Cet état de fait n'est pas tolérable à moyenne échéance.

L'auditorat a interpellé à différentes reprises Fedasil et l'Office des Etrangers sur le fait que les dispositions en matière d'accueil n'étaient manifestement pas respectées, ce qui forçait les requérants à introduire une procédure en urgence devant la juridiction sociale. Le tribunal intervient alors systématiquement en amont de l'administration défailante, en se substituant à elle parce que celle-ci reste en défaut de prendre la décision qui lui incombe dans le délai légal requis.

2.391 affaires ont été communiquées à l'auditorat et celui-ci a rendu 2.798 avis.

Le nombre de décisions prononcées n'a pas été affecté par les mesures liées à la pandémie puisque la moyenne des décisions prononcées par juge est passée de 354 en 2019 à 365 en 2020. Il y a lieu de remarquer que tous

les dossiers renvoyés au rôle durant la période d'arrêt des audiences ont fait l'objet d'une nouvelle fixation.

J'observe que 78 % des jugements ont été prononcés dans le mois et 98 % dans les deux mois, ce qui est un taux particulièrement élevé.

- Coté néerlandophone

En 2020, le tribunal du travail néerlandophone de Bruxelles a également enregistré 1.995 nouvelles affaires, ce qui représente une très légère diminution par rapport à 2019 (2%).

On doit également relever une forte augmentation des procédures d'urgence, principalement liées au contentieux FEDASIL (109 requêtes unilatérales et 46 requêtes en référé en 2020 contre respectivement, 21 et 22 en 2019).

205 affaires ont été communiquées à l'auditorat du travail de Bruxelles (contre 188 en 2019) mais la plupart des affaires civiles communicables néerlandophones sont traitées par l'auditorat de Halle-Vilvoorde. La collaboration active entre les deux auditorats permet un déroulement optimal des audiences communicables.

Je constate que 90 % des jugements ont été prononcés dans les deux mois.

Grâce à l'implication des magistrats, tout l'arriéré lié au confinement était apuré dès la fin de l'année 2020.

### **En matière pénale**

- Du côté francophone

Le nombre de procès-verbaux reçus a diminué de 32 % par rapport à l'année 2019 pour atteindre le chiffre de 2482.

Si on constate une diminution du nombre des transactions pénales proposées et des citations correctionnelles, les sanctions infligées par le tribunal s'aggravent, non seulement, en ce qui concerne les montants d'amendes fermes (2.585.300 € contre 1.513.900 € en 2019) et avec sursis mais aussi des peines d'emprisonnement ferme. Les peines de travail sont aussi en constante augmentation, année après année.

Une action civile a fait l'objet d'un jugement par le tribunal du travail le 2 septembre 2020. La problématique envisagée s'inscrit dans le cadre du détachement de travailleurs portugais, de la notion de rémunération due à ces travailleurs et de la responsabilité solidaire du donneur d'ordre belge.



Le nombre de dossiers ouverts pour des faits de traite des êtres humains a très sensiblement diminué par rapport à l'année 2019 puisqu'on est passé de 51 à 21 . Ce chiffre doit être mis en lien avec la diminution de nombre de contrôles liés à la pandémie ainsi qu'avec la fermeture de plusieurs secteurs dont les établissements de l' HORECA pendant une bonne partie de l'année.

La réglementation liée à la pandémie a généré 48 constats d'infractions francophones. Deux ont fait l'objet d'une proposition de transaction. Huit ont été envoyés pour disposition, 10 classés sans suite, 9 ont fait l'objet d'une jonction.

Par ailleurs, une transaction visant spécialement des infractions à la législation corona a également été proposée et payée dans un dossier pénal « ordinaire », pour un montant de 15.000€.

- Du côté néerlandophone.

660 procès-verbaux ont été reçus durant l'année 2020 et 21 jugements ont été prononcés par le tribunal correctionnel.

## **Wat is nu de stand van zaken met betrekking tot de bedrijvigheid in de arbeidsrechtbank en het arbeidsauditoraat te Leuven?**

Leuven is een uitzondering in het rechtsgebied, omdat het aantal burgerlijke mededeelbare zaken zeer licht is gestegen ten opzichte van 2019: van 396 naar 401. Er werden 540 adviezen uitgebracht.

De auditeur wijst op de impact van de COVID-crisis in twee sectoren: de ZIV, waar het aantal beroepen is gedaald, en OCMW-dossiers, waarin er minder huisbezoeken werden afgelegd door de maatschappelijk assistenten waardoor het sociaal onderzoek soms minder grondig werd gevoerd.

De toenemende digitalisering van dossiers vergt wel een doorgedreven aandacht van de magistraten en het administratief personeel. Omvangrijke dossiers en stukkenbundels worden vaak nog overgemaakt in één enkel pdf-document wat de raadpleging van specifieke dossierstukken bemoeilijkt omdat er door tientallen (soms honderden) pagina's gescrold moet worden. Aan de instellingen van sociale zekerheid en de advocaten wordt daarom gesuggereerd zoveel als mogelijk te werken met een 'interactieve inventaris' zodat de magistraten vlot tussen de stukken kunnen "navigeren".

Het informaticasysteem van de arbeidsrechtbank (ARTT) is gebruiksvriendelijk maar vergt ook verdere optimalisatie om tot een volwaardig 'e-rechtsplegingsdossier' te komen.

Momenteel werkt het arbeidsauditoraat nog met een eigen 'e-dossier' waarin de belangrijkste stukken op een logische en coherente wijze opgeslagen worden. Idealiter kan er op termijn overgeschakeld worden naar één digitaal dossier binnen de keten arbeidsrechtbank-arbeidsauditoraat.

Er was ook een lichte stijging van het aantal geregistreerde processen-verbaal, van 957 naar 998 nieuwe zaken, waaronder 31 vaststellingen van "COVID"-inbreuken. 32 dagvaardingen werden uitgebracht voor de correctionele rechtbank.

**Les activités du tribunal du Brabant Wallon et de l'auditorat du travail du Brabant wallon vont maintenant retenir mon attention.**

Sur le plan civil, le contentieux soumis au tribunal poursuit sa courbe descendante. Il est ainsi passé de 1.843 dossiers en 2017 à 1.168 dossiers en 2020. Il en est de même, du contentieux obligatoirement puisque qu'il est passé de 533 dossiers en 2019 à 409 en 2020. 555 avis ont été rendus.

Depuis décembre 2020, les dossiers civils sont entièrement digitalisés, ce qui a fait disparaître le papier .

Sur le plan pénal, 881 nouveaux dossiers ont été ouverts, ce qui représente une chute de 19,02 % par rapport à 2019.

L'activité judiciaire a connu un réel ralentissement, tant au plan civil qu'au plan pénal. Cependant, l'auditorat a pu maintenir une activité soutenue puisque 1.479 dossiers pénaux ont été traités en 2020 contre 1.589 en 2019.

### **De bedrijvigheid in het arbeidsauditoraat te Halle-Vilvoorde**

Het jaar 2020 was bijzonder moeilijk voor het auditoraat van Halle-Vilvoorde, omdat gedurende een lange periode twee van de drie magistraten afwezig waren.

Het aantal meegedeelde burgerlijke zaken is eveneens licht gedaald ten opzichte van 2019, aangezien in 2020 336 zaken werden meegedeeld, tegenover 427 zaken in 2019.

De Nederlandstalige arbeidsrechtbank te Brussel gaat voor de volledige digitalisering van alle dossiers (via het systeem van e-deposit). In samenspraak met het arbeidsauditoraat Halle/Vilvoorde en Brussel werd afgesproken om alle documenten aan te passen om partijen ertoe aan te zetten de dossiers en stukken ook via het systeem van e-deposit neer te leggen. Na overleg met de rechtbank werd in een volgend stadium besproken dat alle documenten die niet digitaal worden opgeladen door partijen (in de mededeelbare dossiers) door de medewerkers van het auditoraat worden opgevolgd en opgeladen. Alle documenten betreffende het vooronderzoek door het auditoraat worden eveneens binnen dit systeem opgeladen, waardoor er voortaan op de arbeidsrechtbank met volledig digitale dossiers kan worden gewerkt.

De afname van het contentieux doet zich ook voor bij de strafzaken, aangezien er in 2019 1.064 nieuwe zaken werden geopend. 20 vonnissen werden uitgesproken door de correctionele rechtbanken.

**Je termine maintenant par la description des principales tendances qui se sont dégagées des activités respectives de la cour du travail et de l'auditorat général.**

A. Concernant la cour du travail.

Depuis plusieurs années déjà, j'associe ma voix à celles des premiers présidents, tant de la cour d'appel que de la cour du travail, pour alerter sur la situation extrêmement préoccupante des deux cours d'appel du ressort de Bruxelles.

Votre cour a, une année de plus, dû composer avec un nombre de magistrats largement insuffisant pour permettre de réduire l'arriéré grave de certaines chambres . Les solidarités entre magistrats du siège, au sein de la cour même, au sein des cours du travail et du tribunal du travail francophone de Bruxelles, via des délégations, ont permis d'assurer la continuité du service.

Par ailleurs, la diminution des appels à raison de 11 % par rapport à 2019 a également été un facteur de stabilisation.

Une éclaircie apparaît cependant avec les annonces de renforcement des cadres dont votre Cour va aussi bénéficier.

74,5 % des arrêts sont prononcés dans un délai ne dépassant pas deux mois ce qui, en raison des circonstances, mérite d'être souligné.

Je retiens également le renforcement constant de la digitalisation des procédures au fil des années, encore accentué en raison de la crise liée au COVID. Tous les acteurs au procès participent de la même dynamique puisque les conclusions, les dossiers de pièces mais aussi les requêtes d'appel sont de plus en plus souvent adressées au greffe par la voie digitale.

B. L'auditorat général a rendu 337 avis devant la cour du travail.

En pleine coopération avec la cour du travail, l'auditorat général s'inscrit délibérément et volontairement dans la dynamique de digitalisation des dossiers, qui va de pair avec la rationalisation des processus internes de travail.

L'auditorat général numérise ses avis de manière à permettre leur introduction dans le système CTAH, consulte dossiers et rôles d'audiences en temps réel, via ce système.

Pour les magistrats et les collaborateurs, l'objectif à terme, est de travailler sur un outil commun avec la cour.

Je plaide encore pour que l'auditorat général puisse bénéficier d'un espace propre, au sein de CTAH, pour encoder les éléments dont nous avons besoin, de manière à supprimer définitivement les doubles encodages.

Un seul outil, plusieurs fonctions, c'est l'objectif à atteindre.

Un accès élargi à davantage de banques de données de jurisprudence et de doctrine a été rendu possible pendant la période « covid ». Les magistrats ont ainsi pu bénéficier d'un support nécessaire dans le cadre du télétravail. L'accès à l'information constitue incontestablement un enjeu pour les années à venir. Ici encore, la collaboration avec la cour est absolument nécessaire.

En matière pénale, 25 appels au fond ont été interjetés et 13 affaires ont été examinées par la chambre des mises en accusation. La cour d'appel a prononcé 57 arrêts, soit plus du double par rapport à 2019. 29 audiences ont été tenues.

Le nombre de dossiers francophones en attente d'une décision pénale a décru en 2020, en raison de l'augmentation du nombre des audiences. Par contre, ce chiffre a cru du côté néerlandophone.



Enfin, dans le cadre de leur rôle de support, les magistrats de l'auditorat général ont apporté leur aide, par le biais de délégations, aux auditorats en manque d'effectifs.

C. La politique pénale que doivent mener les auditorats est encadrée par plusieurs circulaires du Collège des procureurs généraux, qui définissent les priorités de poursuites. La mise en œuvre efficiente de ces priorités se heurte évidemment aux priorités des auditorats, aux disponibilités des services d'inspection, aux capacités des polices et au temps judiciaire.

Choisir c'est renoncer.

C'est une évidence de rappeler que la fraude sociale se complexifie, s'internationalise et que les outils pénaux doivent être mis au service de la fraude d'ampleur. Des mécanismes administratifs existent pour sanctionner la fraude de moindre importance.

Les priorités ne peuvent rester des vœux pieux aussi, ai-je décidé, aux côtés des chefs de corps, de fixer, pour le ressort, des lignes fortes et claires pour les poursuites.

Sont considérées comme prioritaires, les infractions relevant de la fraude sociale grave et organisée (dont le dumping social) , les infractions de droit pénal social contenant des éléments d'exploitation économique évoquant la traite des êtres humains, les infractions touchant au bien-être des travailleurs et mettant gravement leur santé en péril, l'obstacle à la surveillance envers un inspecteur social lorsque des menaces ou des violences sont utilisées.

La concentration des efforts des différents intervenants sur ces objectifs a également pour finalité d'accélérer le traitement des dossiers et la réponse pénale . A cet égard, je tiens à remercier l'effort particulier consenti par les deux cours, puisque le nombre d'audiences pénales francophones consacrées au droit pénal social a été doublé, ce qui permet aux justiciables d'être jugés dans un délai raisonnable.

Si les tâches pénales sont importantes, il ne faut pas oublier que les auditorats sont des parquets bicéphales: leurs tâches civiles, historiquement prépondérantes, conservent toute leur pertinence. Les auditeurs contribuent, devant les tribunaux du travail, à rendre une justice plus rapide, plus documentée, plus accessible, plus équitable, et contribuent également

à prévenir la commission de délits. Le champ d'intervention dans le contentieux civil est totalement ouvert.

A l'heure où l'approche pluridisciplinaire est unanimement vantée pour la prise en charge des phénomènes criminels, nous disposons ici d'un corps dont l'ADN est justement mixte : civil et pénal.

X X

X

Enfin, je tiens à saluer l'excellente coopération qui existe entre mon office et la cour du travail. Cette collaboration est le résultat de votre action dynamique et constructive, Monsieur le premier président et s'inscrit dans le respect mutuel .

Par ailleurs, comme il a été relevé dans différentes contributions, et notamment celle de J.F. NEVEN à l'audience de rentrée de la Cour le 2 septembre 2020, dans le cadre de la lutte contre la pandémie, les autorités ont pris une réglementation abondante, souvent en inventant de toutes pièces des mesures nouvelles, sans utiliser suffisamment les instruments existants .

Au contraire, vous avez, Monsieur le premier président, fait établir une 'analyse des risques' pour le bâtiment, en vue de la reprise des audiences ; je tiens à vous féliciter pour une telle approche 'professionnelle' .

Monsieur le premier président, je termine mon discours, mais sans oublier de remercier de tout cœur la magnifique équipe de magistrats, juristes, criminologues, analystes statistiques et collaborateurs administratifs de l'auditorat général de Bruxelles, ainsi que les auditorats du ressort, pour leur engagement assidu et professionnel pendant l'année écoulée.

Mijnheer de eerste voorzitter, ik vorder dat het aan het Hof behage zijn werkzaamheden voort te zetten. Monsieur le premier président, je requiers qu'il plaise à la Cour de bien vouloir poursuivre ses travaux.

Johan Delmulle

Procureur-generaal Brussel

Procureur général Bruxelles